

## Cahier des Charges

### Carrousel

Occupation du domaine public pour l'installation et l'exploitation  
d'un carrousel lors des Festivités de Noël à Pessac  
- A retourner avant le vendredi 4 octobre 2024 -

#### I. PRÉSENTATION

A l'occasion des Festivités de Noël, la ville de Pessac souhaite offrir des fêtes de fin d'année dans la tradition de Noël et proposer des animations. En centre-ville, le carrousel participe au décor et à l'animation des festivités.

#### II. CRITÈRES DE SÉLECTION

- Carrousel classique à l'ancienne,
- Décors traditionnels,
- Surface souhaitée 5 ML maximum (carrousel d'un diamètre de 5m maximum).

#### III. CRITÈRES D'APPRÉCIATION

- Respect des normes de sécurité en vigueur,
- Horaires d'exploitation,
- Mesures prises contre les nuisances sonores,
- Originalité et diversité des attractions proposées,
- Esthétique générale de l'installation,
- Politique tarifaire proposée au public.

#### IV. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ POUR UNE DEMANDE DE PARTICIPATION

Le propriétaire / exploitant du carrousel doit être déclaré auprès de l'administration fiscale en tant qu'entreprise, auto-entrepreneur...

Il doit avoir une assurance tous risques pour ses matériels. Il doit également avoir une assurance garantissant sa responsabilité civile en cas de dommage ou d'accident causé à un tiers.

Il doit s'acquitter de la redevance d'occupation de l'espace public auprès de la ville de Pessac (Direction de la Vie Associative et de l'Événementiel).

**Le prix de la redevance est de 2 € le mètre linéaire (ML) par jour** (en vertu de la délibération du Conseil Municipal de la ville de Pessac du 28 septembre 2015).

Informations relatives au paiement :

- Soit par virement bancaire
- Soit par chèque libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC

#### V. EXPLOITATION

Le propriétaire / exploitant du carrousel s'engage à respecter le lieu et la durée d'exercice de la vente dans son intégralité :

- **Lieu d'exercice de la vente : Place de la Vème République, 33600 Pessac.**
- **Durée d'exercice de la vente : du vendredi 06 décembre 2024 au dimanche 05 janvier 2025 inclus.**

Les horaires d'ouverture seront les suivants : à minima de **15h à 19h les lundis, mardis, jeudis et vendredis ; en continu de 10h30 à 19h pendant les vacances scolaires, weekends et mercredis.**  
Fermeture le 25 décembre 2024 et 1<sup>er</sup> janvier 2025.

## VI. INSTALLATION

**L'installation du carrousel se fera le mercredi 04 décembre 2024 afin d'être opérationnel le vendredi 06 décembre.**

Le carrousel devra rester en place pendant toute la période d'exploitation.

Les véhicules pourront pénétrer sur la place pour l'installation / déchargement / désinstallation. Aucun véhicule ne sera autorisé à circuler sur le site pendant les horaires d'ouverture au public.

La circulation sur le site devra se faire à allure modérée.

## VII. RESPONSABILITÉ

Pendant son fonctionnement, le carrousel sera placé sous la responsabilité d'un opérateur, qualifié et âgé au minimum de 16 ans s'il s'agit d'un carrousel de catégorie 1 ou de 18 ans pour des carrousels de catégories 2,3 ou 4.

---

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_.

Nom du propriétaire / exploitant :

Nom de la structure :

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

### RAPPEL DES PIÈCES À FOURNIR :

- Cahier des charges complété et signé,
- Pièce d'identité,
- Le dernier rapport de contrôle technique ou du rapport de vérification et - le cas échéant -, du rapport de contre-visite en cours de validité,
- Extrait Kbis du registre de commerce en cours de validité,
- Attestation d'assurance de responsabilité civile,
- A l'issue de l'installation du matériel, une attestation de bon montage.

**Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.**